

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies -
Année 2019 - 2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°3 du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a approuvé la reconduction du dispositif « Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies », afin de subventionner les opérations réalisées par les communes ou les groupements de communes pour l'amélioration des forêts communales et la prévention des incendies.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental pour ce dispositif au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 500 000 €

Une première répartition de crédits a été approuvée par la Commission permanente du Conseil départemental lors de sa réunion du 24 mai 2019, pour un montant total de 260 364 €

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'engagement d'une deuxième répartition dans le cadre du programme 2019, présentée en annexe 1.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 985 199 € sur une dépense subventionnable de 2 174 138 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

